

ATALIAN PROPLETE

Société par Actions Simplifiée au capital de 527 238,25 euros

Siège social : 56, rue Ampère - 75017 PARIS

RCS Paris 399.506.641

la « Société »

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 07 MAI 2025

*Le 7 avril 2025,
A 13 h45,*

Les associés de la société **ATALIAN PROPLETE** se sont réunis en Assemblée Générale, par visio-conférence, sur convocation faite à chaque associé.

En présence également de :

- M. Philippe JUTARD, Directeur Juridique Groupe,
- M. Xavier DERATTE, Directeur des Ressources Humains,
- M. Laurent JAILLANT, Directeur Général du pôle Propreté.

Sont absents et excusés :

- M. Guillaume AMAR, Président de la société,
- Madame Najoua Mezoual et Monsieur Najib Kajiia, représentants du personnel
- les cabinets ERNST & YOUNG et AUDIT BUGEAUD, co-Commissaires aux comptes titulaires de la Société.

LA FINANCIERE ATALIAN SAS et ATALIAN SAS, associés de la Société sont représentés par leurs représentant légaux respectifs.

L'Assemblée est présidée par LA FINANCIERE ATALIAN, représentée par Monsieur Quentin VERCAUTEREN DRUBBEL, gérant unique de la société Roque Consulting S.à r.l.-S, actionnaire de la Société.

M. Philippe JUTARD est désigné Secrétaire de l'Assemblée.

Le présent procès-verbal étant signé par les deux associés, il n'est pas établi de feuille de présence.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des Statuts,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation aux délais et formalités de convocation de la présente assemblée,
- Prise d'acte de la démission du Président, M. Guillaume AMAR – Quitus au Président,
- Nomination d'un nouveau Président, ELGUS CONSULTING S.A.S.,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée son rapport. Puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Renonciation aux délais et formalités de convocation de la présente assemblée

L'Assemblée Générale, déclare avoir été informée en temps utile de la tenue de la présente Assemblée, de son ordre du jour, tel qu'il figure ci-dessus, et des documents y afférent, dont elle a pu prendre connaissance. Elle déclare par ailleurs renoncer par les présentes aux délais et formalités de convocation de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Prise d'acte de la démission du Président, M. Guillaume AMAR – Quitus au Président

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission du Président, M. Guillaume AMAR, à l'issue de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du Rapport de la Présidence, donne au Président M. Guillaume AMAR quitus de l'exécution de son mandat pour la période courant du 2 avril 2025 au 7 mai 2026.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau Président, ELGUS CONSULTING S.A.S.,

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Président la société **ELGUS CONSULTING S.A.S.**, dont le siège social est situé 1 impasse des Marronniers, 78112 Saint-Germain-en-Laye, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 949 824 692, et dûment représentée par **M. David GUFFROY**, à effet de l'issue de la présente assemblée générale et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A compter de sa nomination, ELGUS CONSULTING S.A.S. exerce les fonctions de Président de la société, au sens de l'article L. 227-6 du Code de commerce. Conformément aux dispositions des Statuts, le Président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social. Il pourra être amené à exercer d'autres mandats sociaux (le cas échéant non rémunérés) au sein du Groupe.

Le Président, au titre de son mandat n'aura droit à aucune rémunération.

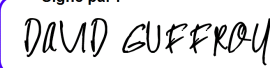
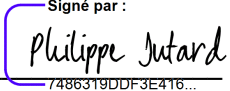
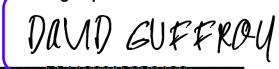
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION*Pouvoirs pour formalités*

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur, d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de faire effectuer toutes formalités légales consécutives à ses décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14 heures. De tout ce que dessus a été dressé un procès-verbal signé par les associés et membres du bureau de l'Assemblée.

Signé par :  _____ DDCT042FD2B9456... LA FINANCIERE ATALIAN S.A.S, Président de l'Assemblée et Associée Représenté par son représentant légal Roque Consulting S.à.r.l-S elle- même représentée par M. Quentin Vercauteren- Drubbel, gérant unique,	Signé par :  _____ E544C26A5CB84C2... ATALIAN S.A.S, Associée représentée son représentant légal ELGUS CONSULTING SAS, elle-même représentée par M. David GUFFROY, président	Signé par :  _____ 7486319DDF3E416... M. Philippe JUTARD Secrétaire de l'Assemblée
Signé par :  _____ E544C26A5CB84C2... ELGUS CONSULTING SAS, représentée par M. David GUFFROY, Bon pour acceptation des fonctions de Président		